

Je veux donner à cette assertion ma dérogation la plus complète et la plus catégorique. Je n'ai jamais exprimé aucune opinion ou sentiment de ce genre, et jamais aucune de mes paroles n'a pu, même en faisant les plus grands efforts d'imagination, être interprétée comme signifiant quelque chose de semblable. Au contraire. A chacune des assemblées à laquelle j'ai parlé, j'ai dit qu'il était du devoir du Canada d'assumer la défense de ses côtes et de son commerce, et j'ai déclaré que notre flotte irait au secours de la mère patrie si sa suprématie sur les mers était jamais menacée. J'ai endossé sans restriction la politique et les déclarations de sir Wilfrid Laurier sur la question de la marine. Je n'ai laissé passer aucune occasion d'affirmer que le pavillon anglais protège nos libertés civiles et religieuses, et que nous sommes fiers de vivre sous son égide. On a compris mon attitude d'une façon si différente de celle qui est exposée dans vos colonnes que j'ai été assailli violemment et accusé d'être trop ardent impérialiste. Mes adversaires ont prétendu que le Canada ne devait rien à l'Angleterre et ont fait tous leurs efforts pour représenter le gouvernement comme étant vendu irrémisiblement à l'Angleterre. Ces appels déloyaux m'ont fait assez de tort sans que l'on m'attribue aujourd'hui les opinions que je n'ai jamais professées et que je répudie. J'ai assez de confiance dans votre esprit de justice pour que vous insériez cette lettre dans votre journal.

Croyez-moi, monsieur le rédacteur,

Votre tout dévoué,

J. E. PERREAULT,

Candidat libéral dans D. et A.

Arthabaska, 7 novembre.

Si mon honorable ami d'Elgin-ouest était imbu du même esprit de justice que possède évidemment le "Mail and Empire," qui publie cette lettre, il n'aurait pas manqué d'en donner lecture à cette Chambre. Je ne crois pas qu'il serait possible de faire la revue du discours de l'honorable député, et de montrer l'absence complète de logique et de justice dans les arguments dont il s'est servi, parce que cela me prendrait plus de temps que je n'en ai à ma disposition.

L'honorable député a dit qu'une personne de la province de Québec avait déclaré dans cette campagne que seule une nation indépendante pouvait avoir une marine, et sur un ton de mélodrame il a approuvé cette prétention et dit qu'aucun pays ne pouvait avoir une marine à moins d'être une nation, la déduction étant que le Canada, n'étant pas une nation, n'avait pas le droit d'avoir une marine. La Chambre voudra bien remarquer l'inconséquence, l'absurdité et la contradiction dans lesquelles tombent les honorables députés de la gauche chaque fois qu'ils ouvrent la bouche sur cette question. Ceci m'oblige à donner lecture de ce qui a été lu déjà dans cette Chambre peut-être une demi-douzaine de fois pendant le débat actuel savoir la résolution adoptée le 29 mars 1909, et qui se lit comme suit:

M. CROTHERS.

La Chambre est d'avis que, sous le régime des relations constitutionnelles existant entre la mère patrie et les colonies autonomes, le versement au trésor de contributions régulières et périodiques pour des fins navales et militaires ne constituerait pas, en ce qui concerne le Canada, la solution la plus satisfaisante de la question de la défense.

Monsieur l'Orateur, rapprochez cela de la péroraison magnifiquement loyale de l'honorable député d'Elgin-ouest, suivant lequel la seule chose à faire c'est de contribuer des millions et de nous déclarer en faveur d'une seule motion, d'un seul drapeau, d'un seul souverain. Et pourtant cet honorable député a voté en faveur de ce projet de résolution. Il a tout laissé passer ce qu'on lui mettait sous les yeux. Lorsqu'on a proposé un changement à la dernière session du Parlement, il n'a pas regimbé davantage; et si, d'ici à la fin de la session, le leader de la gauche imagine cinq ou six autres modifications du projet, personne, j'en suis sûr, ne se montrera mieux disposé à en passer par ce qu'il dira que l'honorable député d'Elgin-ouest. Il a encore accepté ce qui suit:

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation rapide d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'amirauté lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

Il y a deux ans il n'hésitait pas à voter en faveur de la résolution déclarant qu'il était du devoir du peuple canadien, non seulement de pourvoir à la défense du territoire, mais d'y pourvoir sans retard. Et, comme l'a fait observer le ministre des Douanes (M. Paterson), le mot "rapide" fut introduit par le leader de l'opposition pour qu'on eut la certitude qu'il ne se produirait pas de retard dans la création de cette marine. Mais pourquoi chercher quelque chose de logique dans la conduite d'un député qui prend une attitude aussi ridicule que celle de l'honorable représentant (M. Crothers) cet après-midi? Il a commis une autre inconvenance plus impardonnable encore qu'aucune de celles dont il s'est rendu coupable ou qu'aucun acte dont j'ai été témoin depuis que j'ai l'honneur d'occuper un siège en cette Chambre. Il a froidement donné lecture d'extraits du hansom qui avaient été cités par le premier ministre (sir Wilfrid Laurier) et le ministre de la Marine (M. Brodeur), déclarations, selon moi, de la nature la plus fâcheuse, émanant de certains orateurs nationalistes, dans le cours de la lutte; et cela avec l'intention, si je ne me trompe, de faire croire à ceux qui liront son discours,—s'il s'en trouve,—que